



Contrat de prestation de services à CUBA

Conclu entre les parties suivantes :

l'association Cubaneando – 134 avenue Jean Jaurès, 92140 CLAMART

Et le Voyageur :

résidant à l'adresse suivante :

PREAMBULE

L'association Cubaneando fait la promotion de ce voyage à Cuba, afin de faire connaître la culture cubaine par la visite et la découverte de Cuba à travers la danse, la visite culturelle et le contact avec les cubains à travers diverses activités.

L'association Cubaneando effectue un travail de recherche, d'administration, de promotion, de réservation, de mise en contact et d'accompagnement pour ce voyage à la découverte de Cuba. Toutefois les prestations touristiques (transports aériens, transferts, logements etc.) sont proposées et effectuées par des tiers.

De ce fait les prestations proposées par l'association Cubaneando impliquent de la part du Voyageur l'acceptation préalable des présentes conditions de vente, ainsi que les conditions particulières de vente applicables aux différentes prestations spécifiques à chaque fournisseur de séjours, et autres prestataires du tourisme tels que Air France. Les conditions de vente des fournisseurs de voyages ou prestataires sont consultables sur leurs sites internet ou en consultant le fichier PDF joint pour les prestations de l'Assistance Multirisque.

Tout Voyageur qui signe ce contrat reconnaît et déclare avoir pris connaissance de la description du voyage, des présentes conditions de prestation de services et de celles des intermédiaires mentionnés et les accepte dans leur intégralité.

1. DATES / TRANSPORT / PROGRAMME :

Départ le 23 avril 2019 de Paris

Retour le 04 mai 2019 de la Havane, arrivée le 05 mai à Paris


2. NOMBRE DE PARTICIPANTS:

Le voyage s'organisant en « groupe », un minimum de 10 personnes est nécessaire pour la faisabilité du voyage. En cas d'annulation due à un manque de participants, le Voyageur sera avisé par courrier recommandé avec accusé de réception au moins [3] semaines avant le départ. Il sera alors proposé au Voyageur une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées.



IMPORTANT: FORMALITES

Le passeport sera exigé au départ de France et pour l'entrée à Cuba, accompagné de la carte de tourisme.

 Les mineurs doivent avoir leur propre passeport ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire s'ils ne sont pas accompagnés des parents.

La responsabilité de l'association Cubaneando en aucun cas ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du Voyageur qui doit prendre à sa charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité du Voyageur de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison, entraînant un retard, le refus à l'embarquement du Voyageur ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du Voyageur qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que l'association Cubaneando ne rembourse ni ne remplace ledit voyage.

3. PRIX TTC NETS PAR PERSONNE

Les prix retenus ont été calculés sur la base des taux de change, des tarifs aériens et des prestations connus lors de la signature du contrat.

Adhérents à l'association CUBANEANDO

Forfait base chambre double sans cours de danse : 2 250 euros

NON Adhérents à l'association CUBANEANDO

Forfait base chambre double sans cours de danse : 2 320 euros

OPTIONS

- 12h de cours de danse: 150 euros**
- 12h de cours de percussion : 150 euros**
- Stage photo : 75 euros**
- Supplément chambre single : 250 euros**

(Veuillez cocher la case du forfait/option que vous souhaitez souscrire)

Le prix du forfait de base comprend :

- Le billet aller-retour avec Air France en vol direct incluant les taxes d'aéroport
- Assurance Multirisque
- Les transferts aéroports-lieux de résidence ou lieux de résidence-aéroports à Cuba
- Les transferts entre villes à Cuba
- Logements en hôtels et chez l'habitant
- la carte de tourisme (27 euros)
- Frais d'intermédiation et de conseil

Ne comprend pas :

- Une éventuelle **surcharge carburant** à confirmer, le cas échéant, au plus tard 31 jours avant le départ (cf. § 6C)
- Les dépenses personnelles (repas midi et soir, sorties, toutes les boissons entre autres lors des repas, taxis, musées, visites, courses, souvenirs)
- Les prestations optionnelles : cours de danse, excursions et autres activités hors forfait.

Les prix sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans un forfait ou toute interruption de voyage du fait du Voyageur ne pourra donner lieu à remboursement, sauf si assurance spécifique. L'annulation du voyage avant le départ est soumise aux conditions d'annulation ci-dessous (cf. § 5) .

4. CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Premier Acompte : 1 500 euros à la signature du présent contrat, à adresser à l'association Cubaneando par chèque ou virement bancaire dès que possible
- Solde : le reste selon formule et options choisies, au plus tard au 01 avril 2019 par chèque ou virement bancaire

Attention : Si toutefois 15 jours avant le départ, le dossier n'est pas soldé, le règlement par chèque ne sera pas accepté et un virement bancaire, ou chèque de banque sera demandé.

5. CONDITIONS D'ANNULATION :

Du fait du Voyageur

Toute demande d'annulation émanant du Voyageur doit être effectuée par écrit (courrier, courriel ou fax) et entraînera, sauf conditions spécifiques, des frais d'annulation calculés selon les barèmes prévus dans les conditions ci-dessous. En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, les frais de visas le cas échéant et les frais d'intermédiation et de conseil ne sont pas remboursables.

De 100 à 61 jours du départ, annulation de 20% des places restantes sans frais, une seule fois.

De 60 à 31 jours du départ, annulation de 10% des places restantes sans frais, une seule fois.

Dans ce(s) cas et au-delà de ces seuils, 25% de pénalité par place annulée est retenue

A 30 jours du départ jusqu'au jour du départ, pénalité de 100% du tarif par place annulée.

- De 90 à 69 jours du départ : remboursement de 77% du montant total
- De 69 à 35 jours du départ : remboursement de 67% du montant total
- De 35 à 25 jours du départ : remboursement de 37% du montant total
- Moins de 25 jours du départ : aucun remboursement
- Après émission (du billet): aucun remboursement
- "no show" : si le jour du départ, le Voyageur ne se présente pas à l'embarquement aux heures et lieux indiqués, s'il ne peut embarquer n'étant pas en règle avec les formalités de police, cette annulation ne donne lieu à aucun remboursement
- Interruption en cours de voyage : aucun remboursement prévu (cf. Condition 3 ci-dessus)

Le Voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Le cédant est tenu d'informer l'association Cubaneando de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard [30] jours avant le début du voyage en indiquant précisément le nom et l'adresse du nouveau participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que le Voyageur pour effectuer le voyage.

Toutefois, si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat sera assimilable à une annulation générant les frais prévus.

Dans le cas où toute annulation serait couverte par l'Assistance proposée par l'association Cubaneando, il sera retenu une franchise non-remboursable de 75 euros par personne. Le Voyageur prendra à sa charge la procédure et contactera lui-même l'Assistance afin de se faire rembourser son billet, s'il remplit les conditions du contrat Assistance.

Du fait du Transporteur

Si une compagnie aérienne (« Transporteur ») décide d'annuler le vol avant le départ, le Voyageur en sera averti par écrit. Si un accord amiable sur un vol ou voyage de substitution se révèle impossible, il convient de se référer aux conditions spécifiques à chaque Transporteur quant au remboursement des sommes versées par le Voyageur et à l'indemnité d'annulation. L'association Cubaneando se chargera de gérer et coordonner toute réclamation.

Toute modification des prestations par le Voyageur sur place ne pourra donner lieu à remboursement (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

Du fait d'un Fournisseur de séjours ou prestations

Si un fournisseur de séjours ou de prestations décide d'annuler le logement ou séjour avant le départ, le Voyageur en sera averti par écrit. Un accord amiable sur un logement, hôtel ou mode de transport de substitution en remplacement des prestations prévues sera organisé par l'association Cubaneando. Dans ce cas, aucun supplément de prix ne sera facturé au Voyageur. Si un accord se révèle impossible, pour des motifs valables, il convient de se référer aux conditions spécifiques à chaque fournisseur de voyages/prestation quant au remboursement des sommes versées par le Voyageur et à l'indemnité d'annulation. L'association Cubaneando se chargera de coordonner toute réclamation.

Si l'association Cubaneando, se trouvait dans l'impossibilité d'accompagner un groupe pendant les excursions ou cours de danse prévus dans le forfait du Voyageur, ceci ne constituerait en aucun cas une annulation de la prestation et l'association Cubaneando se réserve le droit de se faire remplacer ou de ne pas être présent pendant certaines activités.

6. CONDITIONS PARTICULIERES

A. AERIEN

- Les instructions concernant le voyage (horaires, rendez-vous, numéro de vol etc. ...) vous seront confirmées au plus tôt 10 jours avant le départ par une convocation. Toutefois une modification des horaires, de la compagnie voire même de l'aéroport de départ pourra intervenir jusqu'au dernier moment sans que cela entraîne un quelconque dédommagement
Pour l'enregistrement des bagages auprès de la compagnie aérienne, tous les passagers doivent être présents. Les billets seront remis à l'aéroport, aux lieu et heure indiqués sur la convocation
- Les conditions des vols de groupes, conduisent à rappeler que toute place abandonnée à l'aller ou au retour ne peut en aucun cas être remboursée et que le report sur un autre vol ou sur un vol régulier implique le paiement du nouveau vol au tarif en vigueur
- Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés, même après confirmation à l'initiative de la compagnie aérienne. D'éventuels retards d'avion sont imputables aux seules compagnies aériennes et en aucun cas à l'association Cubaneando dont la responsabilité ne peut être engagée en l'occurrence
- Compte tenu de l'intensification du trafic aérien, des événements indépendants de la volonté de l'association Cubaneando (grèves, incidents techniques, retards aériens), ou retards peuvent intervenir avant le départ et le Voyageur en sera informé au plus tard lors de l'embarquement. La responsabilité et les obligations des Transporteurs aériens pour le transport des passagers et de leurs bagages sont réglementés et toute réclamation devra se faire selon ces réglementations et être immédiatement déposée à l'aéroport auprès des services du Transporteur lui-même

B. TERRESTRE

- Cuba est un pays sûr en terme de sécurité, mais il se pourrait pour des raisons qui parfois restent obscures en terme de gestion de l'hôtellerie, qu'une fois sur place, le voyage soit soumis à certaines modifications en terme de planning ou d'hôtels, mais quoi qu'il en soit, un remplacement sur la même qualité de prestations sera proposé. Si changement dans le planning ou itinéraires, les visites des villes indiquées à l'origine se feront, mais dans un ordre différent
- l'association Cubaneando ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de problème, il est recommandé au Voyageur de faire constater les faits (si possible, avec l'assistance de l'association Cubaneando) de par les autorités locales compétentes

C. DIVERS

- **Modification des prix en matière d'aérien** : cours du pétrole, des devises et taxes
Selon les conditions de vente de la compagnie Air France, il se pourrait que la compagnie aérienne augmente ses tarifs à tout moment avant l'émission du billet afin de tenir compte des variations du coût du pétrole et du cours des devises ayant une incidence sur le prix du transport aérien
Dans ce cas l'association Cubaneando se trouvera dans l'obligation de répercuter cette augmentation à ce moment là et ajuster le montant du pack voyage

Aucune contestation concernant le prix du pack voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient à chaque participant d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix forfaitaire

- **Durée du séjour**: les prix sont calculés forfaitairement et basés sur un certain nombre de nuitées d'hôtel mais jamais sur un nombre d'heures ou de fractions de journées. De ce fait, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, le premier et/ou le dernier jour du voyage se trouvent amputés de quelques heures, cela n'aura aucune répercussion sur le prix du voyage
- **Hôtels** : il est de règle en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 14H00 et de libérer celle ci avant 12h00 quel que soit l'horaire du vol retour. En aucun cas, le groupe ne pourra déroger à cette règle, sauf qu'à Cuba, cela dépendra des hôtels et nous aurons à nous adapter à leurs propres horaires
- **Types de chambre** :
Individuelles: elles font toujours l'objet d'un supplément, sont en quantité limitée et sont souvent moins spacieuses et moins confortables que les autres chambres
Double: le lit dit « matrimonial » est possible tout comme deux lits d'une personne
Triple et quadruple: ce type de chambre est en fait une chambre double dans laquelle un ou deux lits supplémentaires ont été ajoutés (lit amovible ou lit de camps)

7.AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) le Voyageur, autorise les représentants de l'association CUBANEANDO, à réaliser des prises de vues et utiliser mon image/l'image de mon enfant mineur dans le cadre ci-dessous défini :

Certifie autoriser l'association CUBANEANDO, à utiliser et diffuser à titre gratuit les prises de vues me représentant/représentant mon enfant mineur objets de la présente.

Dans le cadre de la communication et de la promotion de l'association, du voyage et dans le cadre de ses activités scolaires, artistiques et associatives.

Les prises de vues ci-dessus mentionnées pourront faire l'objet de représentation publique et de reproduction. Les publications pourront se faire sur tous supports et par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des prises de vues susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à

Le

Signature

8. EXECUTION DU CONTRAT

Le contrat conclu entre l'association Cubaneando et le Voyageur est soumis au droit français.

Le présent contrat, constitué de [6] pages paraphées par les deux contractants, ne sera valide qu'une fois renvoyé à l'association Cubaneando dûment signé et accompagné des acomptes prévus au plus tard le 01/04/2019.

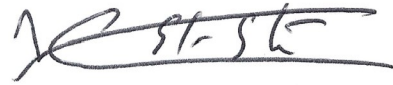
Contrat envoyé par email au format PDF, le 31/01/2019

A imprimer en double exemplaire, à parapher, à signer et à renvoyer à l'adresse de l'association Cubaneando, mentionnée en début de ce contrat

Le....., A.....

Nom du signataire précédé
de la mention « Lu et Approuvé »

Clamart, le 31/01/2019
l'association Cubaneando

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. St-SE', written over a horizontal line.